



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

commerce international

Question écrite n° 38928

Texte de la question

Mme Patricia Adam attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la situation de la filière forêt-bois et de la nécessité, selon les professionnels de ce secteur, de mettre en place sans plus attendre des mesures de régulation de l'exportation des grumes non transformées vers la Chine. Ce pays est devenu, depuis 2005, l'un des premiers importateurs de bois pour faire face à la fois à sa propre demande intérieure mais aussi pour approvisionner ses unités de transformation en vue de réexporter des produits sciés ou finis vers l'Europe ou les États-unis. Ces exportations massives de grumes fragilisent l'ensemble de la filière bois et plus particulièrement les entreprises de première et seconde transformation, dont l'approvisionnement et la compétitivité seraient menacés. Celles-ci représentent rien qu'en Bretagne près de 20 000 emplois. Par ailleurs, cette logique d'exportation massive de bois vers l'étranger soulève de très fortes inquiétudes quant au renouvellement de la ressource forestière. Si ces exportations se maintenaient à un niveau très élevé, l'inadéquation entre la demande en bois et la ressource forestière pourrait occasionner à moyen terme une situation de rupture sur les marchés et mettrait en danger l'approvisionnement des industries françaises. Pour réguler ce phénomène, les acteurs de la filière bois proposent des pistes d'action parmi lesquelles : le renforcement des exigences de traitement des bois destinés à l'exportation, le renforcement des contrôles (contrôle des quantités de Forster achetées par les exportateurs ainsi que la délivrance des certificats phytosanitaires après vérification des conditions de traitement), l'exigence de l'intervention d'un professionnel agréé, la modulation des redevances sanitaires au profit des sciages et des palettes et enfin, l'écorçage des grumes en cohérence avec les exigences de traitement des sciages destinés à l'export. Elle le remercie de bien vouloir étudier ces pistes d'action et de lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Texte de la réponse

La Chine importe de plus en plus de bois pour approvisionner son industrie, mais malgré une tendance de long terme à la hausse, les exportations de bois rond vers la Chine ont baissé en 2012. Cependant, cette baisse s'explique surtout par la baisse des exportations de feuillus (-30 %) alors que les exportations de grumes de résineux sont restées stables dans leur ensemble. Cette stabilité masque une augmentation significative des exportations de sapins et d'épicéas (de 6,2 à 13 millions d'euros) qui ont eu tendance à se substituer aux exportations de pins maritimes. Les services du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt engagent une réflexion de fond sur les termes du commerce international et sur les déséquilibres engendrés par les niveaux de taxation mais également par les exigences environnementales différentes. D'éventuelles mesures visant à rééquilibrer les régimes de taxes à l'importation de produits transformés ou l'exportation de produits bruts relèvent des compétences exclusives de l'Union européenne et ne peuvent s'ouvrir que dans ce cadre. En outre, une mission du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux examinera notamment la question des traitements phytosanitaires des grumes destinées à l'exportation et l'impact environnemental des méthodes et des produits utilisés. L'enjeu majeur pour la filière bois française réside avant tout dans sa capacité à promouvoir des solutions industrielles compétitives et à créer des emplois en France en dynamisant la gestion forestière et en développant, notamment dans la construction, l'utilisation du

bois, matériau renouvelable aux qualités exceptionnelles. Le plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois, présenté par le ministre chargé de l'agriculture le 17 octobre 2013 avec la ministre de l'égalité des territoires et du logement et le ministre du redressement productif, propose un ensemble de mesures pour relever ce défi.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Adam](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38928

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10238

Réponse publiée au JO le : [21 janvier 2014](#), page 635